



MIKADO



Il est du devoir de la CGT de faire savoir au Personnel des sièges sociaux de Nestlé, les graves menaces qui pèsent sur leur avenir au sein du groupe.

UN PROJET DRAMATIQUE : Les comités Nestlé-en-France et NBS créés en 2007 sont en train de finaliser, pour fin septembre 2008, un nouveau plan de restructuration nommé MIKADO. Ce plan concernera le regroupement des services communs et des fonctions supports de Nestlé-France, Nestlé-Waters, Nestlé-Purina, Nestlé Grand Froid et Herta dans une nouvelle société créée à cet effet. Ce regroupement se fera, dès juin 2009, et l'ensemble des contrats de travail concernés seront transférés à la nouvelle société sous couvert de l'article L. 1224-1 du code du travail (article L 122-12 de l'ancien code). Le statut collectif Nestlé (accords d'entreprises et conventions collectives) sera annulé.

A partir de juin 2009, jusqu'en septembre 2010, la nouvelle société aura 15 mois, conformément à la loi, pour imposer un nouveau statut collectif qui s'appliquera aux salariés transférés.

Le projet de transfert concerne 850 personnes sur les 5 sociétés.

UN PROJET EN DEUX TEMPS : Il ne faut pas croire que l'opération MIKADO s'arrêtera là. Vers juin 2011, une procédure d'externalisation (OUTSOURCING) de la nouvelle société sera engagée : la nouvelle société quittera le groupe et sera cédée à une société de services qui sera vraisemblablement HP.

Les CE et CCE des différentes entreprises concernées seront convoqués dès octobre 2008 dans le cadre de l'information prévue par l'article L. 2323-6 du code du travail (ouverture de la procédure dite de livre IV de l'ancien code).

Pour faire avaler la couleuvre aux salariés, la direction de Nestlé-en-France a fait appel à l'agence [nom] pour régler la communication interne et externe relative à ce projet.

OBSERVATIONS DE LA CGT : Ce nouveau plan est d'une extrême gravité. Il concernera l'emploi mais aussi les revenus, les carrières et les conditions de travail. Il ne sera pas sans effet non plus pour les salariés restant chez Nestlé. Leurs acquis devront être adaptés à la nouvelle situation ainsi créée.

DES PERTES STATUTAIRES ABYSSALES : La direction va essayer de démentir partiellement ou de minimiser la portée de notre annonce. Elle va notamment essayer de limiter l'impact du regroupement à l'intéressement et à la participation. Il n'en est rien, la procédure du L 122-12 ne garantit que la reprise du salaire de base et de l'ancienneté. Toutes les autres lignes du bulletin de paie sont remises sur la table, les conventions Fnil, Alliance/7 etc...deviennent caduques au profit d'autres conventions généralement vides de substance, bien plus défavorables aux intérêts des salariés. En plus de l'intéressement et de la participation, le système des rémunérations (primes notamment prime de juin, rémunération variable, modalités d'augmentations des salaires etc...) est révisé. Le régime de

l'indemnisation maladie, de la prévoyance est rediscuté. Les accords sur le temps de travail sont remis en cause ainsi que les différents accords sur les congés payés.

C'est tout cela l'ex L 122-12 et bien d'autres choses encore...Quant à l'emploi, NESTLE a maintenant les mains libres pour licencier en grand nombre et sans vague grâce à la nouvelle loi permettant de mettre en œuvre les départs volontaires avec un chèque-valise.

RIEN N'EST JOUE, LA LUTTE COMMENCE : Les salariés et leurs syndicats ont donc du pain sur la planche, et il n'y a pas d'autres orientations possibles que de se rassembler afin de créer un rapport de force susceptible de contrarier la mise en œuvre du dramatique projet MIKADO et d'imposer les garanties nécessaires pour nos emplois, nos statuts et le maintien de la nouvelle société au sein de NESTLE.

La CGT se doit d'être transparente. Elle constate que le rapport de force actuel n'est pas favorable aux salariés. La CGT n'a ni les effectifs syndiqués, ni le poids militant suffisant pour s'opposer efficacement à l'attaque multi-fronts de la direction. De plus, la CGT n'a pas les majorités nécessaires dans les CCE et autres CE pour empêcher le passage en force. Cependant et malgré tout, il faut lutter. La CGT est déterminée à le faire mais pour être efficace elle a besoin de votre participation, de votre adhésion. Rejoignez-la.

Pour une information au jour le jour le site www.cgt-nfnoisiel.org reste à votre disposition. La CGT vous proposera prochainement une stratégie de lutte à mettre en œuvre tous ensemble.

Le 3 septembre 2008